Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HEXANE Code du produit : Q1241

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119474209-33-0002

Synonymes : Hydrocarbons, C6, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane

rich

No.-CE : 925-292-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Réservé aux utilisateurs professionnels.,Ce produit ne doit

pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

tus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Système nerveux central

, Système nerveux périphérique

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Système nerveux périphérique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	
Hydrocarbons, C6, n-	Non attribuée	<= 100
alkanes, isoalkanes, cy-	925-292-5	
clics, n-hexane rich		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
n-hexane	110-54-3, 203-777-6	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 Asp. Tox.1; H304 STOT RE2; H373 STOT SE3; H336 Repr.2; H361f Aquatic Chronic2; H411	<= 55
Hexane, les autres isomères			>= 45

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiate-

ment et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC),

résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.

Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence

de peau sèche/craquelée.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppres-

sion thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Une altération de la périphérie nerveuse peut être mise en évidence par une déficience de la fonction motrice (manque de coordination, démarche chancelante ou faiblesse musculaire dans les extrémités et/ou perte de sensation dans les bras et les jambes).

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utili-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

sés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients. l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition. Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de

stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables. des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement Matériel d'emballage

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Technical Hexane	Non attri-	TWA	150 mg/m3	EU HSPA
	buée			
n-hexane	110-54-3	VME	20 ppm	FR VLE
			72 mg/m3	
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 -			
	Substances preoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction			
	possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
n-hexane		TWA	20 ppm	2006/15/EC
			72 mg/m3	
	Information supplémentaire: Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbons, C6, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C6, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	93 mg/m3
Hydrocarbons, C6, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C6, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Hydrocarbons, C6, n-	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	6 mg/kg
alkanes, isoalkanes,	teurs		systémiques	p.c./jour
cyclics, n-hexane rich				

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Hydrocarbons, C6, n-alkanes,		
isoalkanes, cyclics, n-hexane i		
ou va	ibstance est un hydrocarbure de composition c ble. Les méthodes conventionnelles utilisées p ons PNEC ne conviennent pas, et il est impossi incentration PNEC typique pour de telles subst	our calculer les con- ble d'identifier une

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Vêtements de protection conformes à la norme européenne

EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

luation du risque local l'exige.

Protection respiratoire Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifigues d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées. qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression posi-

tive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques

(Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur Paraffinique, douce

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

-95 °C

: 7,4 %(V)

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Typique 65 - 69 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

13 / 64

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

> Limite d'explosivité, infé- : 1,1 %(V) rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair Typique -27 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique Typique 0,45 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

9,5 mg/l négligeable Hydrosolubilité

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4

Pression de vapeur Typique 19.000 Pa (20 °C)

Densité relative 0.66

Méthode: ASTM D4052

Densité Typique 675 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative 2,8

9.2 Autres informations

Explosifs Non applicable

Propriétés comburantes Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Conductivité Faible conductivité : < 100 pS/m

> La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 86 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (lapin): > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Entraı̂ne des irritations à la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbons, C6, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich	Aucune classification relative à la cancérogénicité
n-hexane	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Hexane, les autres isomères	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Suspecté d'altérer la fertilité ou de produire des effects néfastes sur l'enfant pendant la grossesse., Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont maternellement toxiques., Affecte le système reproductif chez l'animal à des doses qui sont d'autres effets toxiques.

à des doses qui produisent d'autres effets toxiques.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée af-

fecte le système nerveux.

Système nerveux périphérique : provoque une neuropathie périphérique pouvant être potentialisée par des cétones. Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les algues/plantes :

aquatiques

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

: Remarques: Potentiellement bioaccumulable. Bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

plémentaire

Information écologique sup- : Pas de potentiel de déplétion ozonique.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Si possible récupérer ou recycler.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

> Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1208 **ADR** 1208 RID 1208 **IMDG** 1208

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

800001001041 10.2 21.03.2023 Date d'impression 22.03.2023

IATA : 1208

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : HEXANES **ADR HEXANES** RID **HEXANES IMDG HEXANES**

IATA : HEXANES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3 **ADR** 3 **RID** 3 **IMDG** 3 IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

: 11 Groupe d'emballage Code de classification : F1 Étiquettes : 3 (N2)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Ш Groupe d'emballage Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes 3

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes 3

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-: oui

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 2

Nom du produit : Hexane (tous les isomères)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 59, 84

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-49-0.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

ENCS : Listé

NZIoC : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

EU HSPA / TWA : 8-hr TWA

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

tion de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du me	élange:	Procédure de classification:
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données d'essai.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Skin Irrit. 2	H315	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H336	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Repr. 2 H361 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

STOT RE 2 H373 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Aquatic Chronic 2 H411 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Production et traitement du caoutchouc- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000736	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (sys-	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

tèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	ment ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Activités de laboratoire- PROC15	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
StockagePROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
la substance est un mélange	la substance est un mélange isomère		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,5E+04	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,5E+04	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,1E+04	
Fréquence et durée d'utilisa	Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu. Jours d'émissio		300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus	des procédés (rejet initial avant appl	i- 5,0E-02	
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-04	
avant application des mesure	s de gestion des risques):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	, ı
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	45,8
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	7,2E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produ	it.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produ	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
On Challer Control of the I	CL H' -1 - C 'L' - L ' /TDA)

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Tra	vaineur
30000000737	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D,
	ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhi-
couverts par le scénario	cule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y
	compris barils et petits paquets) de la substance, y compris
	de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa
	distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire- PROC15	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la main- tenance de l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
la substance est un mélange isomère		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		600
Part du tonnage régional utilisée localement:		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		60
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Fastour de dilution de l'aqui de mar lecoles	100	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03	
cation des mesures de gestion des risques):	4.05.05	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05	
avant application des mesures de gestion des risques):	4.05.05	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	urce) pour eviter	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	loc	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)	30,2	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	30,2	
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,12100	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):	2,02+03	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination	en vue de leui	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.		
- เดเอง อะเงน กลแบกลเอง.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000746			
30000000140			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Procédés par lot à températures élevéesL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Activités de laboratoire- PROC15	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.	
Transferts de matière en vracPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement non spécialisé- PROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.	
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
la substance est un mélange isomère		
Principalement hydrophobe		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,1E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,1E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3,1E+03
Fréquence et durée d'utilisation	<u> </u>
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	_,-,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):	_,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,2E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000747	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Formation d'une couche - séchage rapide, durcissement et autres technologies(systèmes fermés)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Opérations de mélange (systèmes fer- més)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. , ou: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., ou: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

PROC10	équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Trempage, immersion et coulagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Activités de laboratoire- PROC15	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement	
la substance est un mélange isomère			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	8,3E+02	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	8,3E+02	
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	4,2E+04	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu. Jours d'émissio	Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 20		
Facteurs environnementaux	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10			
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100			
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 9,8E-01		9,8E-01	
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 7,0E-04		7,0E-04	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0			
	iniques au niveau des procédés (à la s	source) pour éviter	
les rejets			
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	·	
des estimations issues de pro			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-			
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	94,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	U
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	lo sito
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ie site
The pas eparture les boues industrielles sur les sois flatureis.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,2E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	,
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	lementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

cales et/ou nationales.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
-----------	---

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000748	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Substance dans le Mé-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
lange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une uti	lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sa	uf indication contraire).
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la		Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier	les
peau)		zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des	
		gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de	e la
		substance avec les mains. Nettoyer les salis-	
		sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immé	
		diatement les salissures de la peau. Former le personne	el
		pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende	
		compte de tout problème cutané.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T
Transferts de matière en vracE- tablissement non spécialisé- PROC8a	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2 Procédé automatique en systèmes	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée
(semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialiséPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ManuelSurfacesNettoyagePROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
la substance est un méla	nge isomère	
Principalement hydropho	be	
Facilement biodégradable	Ð.	
Quantités utilisées		•
Part du tonnage europée	n utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'ut		340
Part du tonnage régional		0,3
Tonnage annuel du site (100
Tonnage quotidien maxin	,	5,0E+03
Fréquence et durée d'ut		
Rejet continu.Jours d'émi	ssion (jours/année):	20
	taux non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'ea		10
Facteur de dilution de l'ea	au de mer locale:	100
Autres conditions opéra	ationnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air i	ssus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E+00
cation des mesures de ge	estion des risques):	
Part des rejets dans les e	aux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06
	sures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le so	0	
Conditions et mesures les rejets	techniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
En raisons de pratiques d	qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de	e procédés conventionnels.	
	techniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-
ments, les émissions da	ans l'air et les rejets dans le sol.	
	ent causé par eau douce .	
	de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les		
	station d'épuration publique, il est inutile de	
	secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'ai	70	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées su	0	
pour atteindre le niveau e		
En cas de rejet vers une	0	
	secondaire des eaux usées sur site.	<u> </u>
Mesures organisationne	elles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,4E+07
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000749	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quoti-	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une uti	lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la		Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identi	fier
peau)		les zones potentielles de contact cutané indirect. Po	
		ter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de	
		contact de la substance avec les mains. Nettoyer les	
		salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Lav	
		immédiatement les salissures de la peau. Former le	
		personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition	et
		qu'il rende compte de tout problème cutané.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spécialisé- PROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement non spécialisé-PROC8a	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des sys- tèmes confinésPROC2	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Avitaillement d'aéro- nefUtiliser dans des systèmes confi- nésPROC3	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des pro- duits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	houre
	heure.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou:
	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. , ou:
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. porter une protection respiratoire couvrant tout le vi- sage selon la norme EN136 avec type de filtre A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Nettoyage des dispositifs médi- cauxPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
la substance est un mélange isomère		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	220
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,11
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,31
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02 00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	_
les rejets	aroo, pour ovitor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,1E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	J 140 40 1041
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	g. 5.7701 10 10 10
taios systemation	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000751	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 15, PROC 10 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Activités de laboratoire- PROC15	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
NettoyagePROC10	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
la substance est un mélange			
Principalement hydrophobe	•		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		1	
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa		0,1	
Part du tonnage régional utili		1	
Tonnage annuel du site (tonr		0,1	
Tonnage quotidien maximal		5,0	
Fréquence et durée d'utilis		0,0	
Rejet continu. Jours d'émission		20	
	x non influencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02	
cation des mesures de gestion		2,50-02	
	c usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02	
avant application des mesure		2,01-02	
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04	
	nniques au niveau des procédés (à la so		
les rejets	iniques au iniveau des procedes (a la sc	ource) pour eviter	
	diffèrent selon les sites on se fondera sur		
	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	⊥ miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	111101 100 4010100	
	l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.	romaniament ad travere acc codi		
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire.		
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):	an anomaro amo omodono typiquo a on		
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exige			
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0	
	ondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
	dustrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée.		
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	iles	
	ostance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		,	
	on dans les eaux usées après application	96,2	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%):			
		2,2E+03	
	des eaux usées (kg/jour):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000752	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Activités de laboratoire- PROC15	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
NettoyagePROC10	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
la substance est un mélange	isomère	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		1,0
Part du tonnage régional utili		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonr		5,0E-05
Tonnage quotidien maximal		1,4E-04
Fréquence et durée d'utilis		_
Rejet continu.Jours d'émission		365
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-01
cation des mesures de gestion		0,02 01
		5,0E-01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		0,02 01
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0
	nniques au niveau des procédés (à la so	•
les rejets	quoo uuouu uoo processo (u .u o	- и с с , р с и с и и с и
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pre		
Conditions et mesures tech	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement		
Aucun traitement des eaux u		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	ui attenure une emcacite typique u en-	0
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exige		0
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	0
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	: la cita
	dustrielles sur les sols naturels.	o le sile
ive pas eparidie les boues in	dustrielles sur les sols flatureis.	
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée	
	ntoontoo ou trantoo.	
Conditions et mesures rela		
	tives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la sub	ostance des eaux usées via une station	ales 96,2
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	ostance des eaux usées via une station oublique (%)	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	ostance des eaux usées via une station	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p Efficacité totale de l'élimination des mesures de gestion des	ostance des eaux usées via une station oublique (%)	96,2
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p Efficacité totale de l'élimination des mesures de gestion des d'épuration publique) (%):	ostance des eaux usées via une station oublique (%) on dans les eaux usées après application risques sur site et hors site (station	96,2
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p Efficacité totale de l'élimination des mesures de gestion des d'épuration publique) (%):	ostance des eaux usées via une station oublique (%) on dans les eaux usées après application risques sur site et hors site (station ur le site (MSafe) établi à partir des rejets	96,2

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03 (m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.2 21.03.2023 800001001041

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010045		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Production et traitement du caoutchouc- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 13, PROC 14, PROC 15, PROC 21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ERC6d, ESVOC SpERC 4.19.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)PROC2	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Transferts de matière- PROC8b	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Pesage de vrac(systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Pesage de vracUtiliser dans des systèmes confi- nésPROC2	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Pesage à petite échel- lePROC9	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Prémélange d'additifUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Prémélange d'addi- tif(systèmes ou- verts)PROC4	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Prémélange d'addi- tifPROC5	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8bPROC9	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Calandrage (y compris Banburys)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC6	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement.	
Pressage des découpes de caoutchouc non vulcanisé-PROC14	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.	
Accroissement de la pression dans le pneuPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.	
VulcanisationL'opération	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus	enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équi- pement.
de la température ambiante).PROC6	
Refroidissement des articles durcisL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant complètement et en ventilant, l'opération ou l'équipement.
Production d'articles par trempage et cou- lagePROC13	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Opérations de finis- sagePROC21	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Stockage.PROC2	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	7,9E+01	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	7,9E+01	
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	4,0E+03	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année):		20	
Facteurs environnementaux	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,01	
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-04	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	lles 96,2
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	96,2
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	96,2
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	96,2 96,2 1,4E+05
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	96,2
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	96,2 96,2 1,4E+05 2,0E+03
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	96,2 96,2 1,4E+05 2,0E+03
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	96,2 96,2 1,4E+05 2,0E+03 en vue de leur
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réserves.	96,2 96,2 1,4E+05 2,0E+03 en vue de leur
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	96,2 96,2 1,4E+05 2,0E+03 en vue de leur
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réserves.	96,2 96,2 1,4E+05 2,0E+03 en vue de leur

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

HEXANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

10.2 21.03.2023 800001001041 Date d'impression 22.03.2023

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.